



Certificat Administratif

Je soussigné Gérard LIOT, Maire de la commune d 'AUSSAC-VADALLE certifie qu'il y a lieu de réviser le loyer de Mme NUNES Francine au logement situé 22 bis, rue du Château d'eau à compter du 08 décembre 2023, comme prévu dans le contrat de location, soit :

598,39 € X (IRL 3^{ème} trimestre 2023 / IRL 3^{ème} trimestre 2022) = 619,29 €.

Cette révision du loyer est appliquée au prorata temporis à compter du 08 décembre 2023.

Pour faire valoir ce que de droit.

AUSSAC-VADALLE,
Le 30 novembre 2023

L'Adjointe au Maire,

Régine LIOT

